



POUR RÉNOVER BIEN ACCOMPAGNÉ



**DES CONSEILLERS
NEUTRES ET
INDÉPENDANTS**



**UN APPUI
TECHNIQUE ET
FINANCIER**



**DES PROFESSIONNELS
LOCAUX RÉFÉRENCÉS**



Convention d'accompagnement MA RÉNO

SERVICE PUBLIC MA RÉNO

Convention d'accompagnement n°.....

—
Version du 31/01/2017



POUR RÉNOVER
BIEN ACCOMPAGNÉ

ENTRE

« La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère porteur administratif du service,
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean PAPADOPULO,
Dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 20 mai 2014

Ci- après dénommée « MA RÉNO»

D'une part,

Cadre réservé à l'administration CAPI :
Référence bénéficiaire :

ET

« Le Bénéficiaire du service d'accompagnement MA RÉNO.
Madame – Monsieur (*rayez la mention inutile*)

Nom, Prénom :

Domicilié à :

.....

.....

Téléphone :

Email :

Ci-après dénommé « le Bénéficiaire »

D'autre part.

PRÉAMBULE

Ce contrat est conclu entre MA RÉNO et le Bénéficiaire dans le cadre du service public MA RÉNO proposé aux habitants du Nord-Isère Durable (regroupant la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et la Communauté de Communes des Vallons de la Tour selon le périmètre en vigueur en 2016) pour les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement.

Le service MA RÉNO proposé par le Nord-Isère Durable et ses partenaires, et porté administrativement par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère :

- s'inscrit dans le cadre de LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé conjointement par l'ADEME et le Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes ;
- est mis en place par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère du 04 octobre 2016 ;
- est mis en place par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour du 21 novembre 2016.

MA RÉNO est un service d'accompagnement à la rénovation des logements privés. Il est proposé aux habitants du Nord-Isère Durable pour leur faciliter leur projet de travaux. Ce service permet également de mobiliser et accompagner l'offre professionnelle locale pour répondre de manière satisfaisante à la demande et de favoriser la mise en relation de la demande et de l'offre en assurant un rôle de tiers de confiance.

L'accueil MA RÉNO et les premières informations fournies aux particuliers sont assurés par l'association AGEDEN (Antenne Nord Isère – 4 avenue Ambroise Genin – 38300 BOURGOIN-JALLIEU) en tant qu'Espace Info Energie (EIE) grâce aux conseillers dénommés par la suite « conseillers MA RÉNO-EIE ». A noter que ces informations peuvent être complétées si besoin par d'autres organismes de conseil, et notamment l'ADIL 38 et les archi-conseillers du CAUE 38, qui assurent un premier conseil spécialisé, financé par les collectivités locales et leurs partenaires, en coordination avec l'EIE.

L'accompagnement MA RÉNO est réalisé par l'association AGEDEN, en tant qu'opérateur MA RÉNO dans le cadre d'un marché passé avec la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, grâce aux conseillers dénommés par la suite « conseillers MA RÉNO-accompagnement ».

Il est à noter que, pour l'instant, l'accompagnement tel que décrit dans la présente convention n'est adapté qu'aux maisons individuelles.

La présente convention, signée par le Bénéficiaire, définit les modalités de l'accompagnement MA RÉNO, et formalise les engagements des parties.

1. LES ENGAGEMENTS DE MA RÉNO

A la signature de la présente convention, le Bénéficiaire peut avoir bénéficié d'un rendez-vous gratuit avec un conseiller MA RÉNO-EIE, indiqué comme phase amont dans le Tableau 1 : contenu de l'accompagnement MA RÉNO ci-après.

MA RÉNO s'engage à :

1. Réaliser pour le Bénéficiaire un service d'accompagnement dans les limites définies ci-après dans le Tableau 1 : contenu de l'accompagnement MA RÉNO.
2. Fournir au Bénéficiaire des conseils neutres, objectifs et indépendants vis-à-vis des professionnels du bâtiment, de fournisseurs de matériaux ou d'énergie.
3. Réaliser l'audit énergétique dans un délai d'un mois à compter de la signature de la présente convention (hors expertise bâti ancien).
4. Fournir un accès personnalisé à www.mareno-nordisere.fr, plateforme Internet de suivi de projet, de mise en relation avec son conseiller MA RÉNO et les entreprises référencées MA RÉNO. Le détail des services correspondants est présenté ci-après dans le Tableau 1 : contenu de l'accompagnement MA RÉNO.
5. Assurer le bon fonctionnement de cette plateforme Internet.

PHASE	ÉTAPES	PRESTATIONS REALISEES PAR LE CONSEILLER	SERVICES PLATEFORME INTERNET MA RÉNO ASSOCIES	TEMPS DE TRAVAIL DU CONSEILLER	COÛT DE LA PHASE
<u>Amont</u>	Rendez-vous avec un conseiller MA RÉNO-EIE	- Définition des attentes et besoins du porteur de projet - Présentation du parcours d'accompagnement et des modalités d'engagement	Informations générales, outil d'évaluation de l'intérêt d'une rénovation, annuaire de professionnels référencés MA RÉNO	RDV physique d'1 heure si souhaité	Gratuit
Signature de la convention Phase 1					
<u>Phase 1 : Audit énergétique</u>	Audit énergétique et définition de programmes de travaux	- Visite sur site et collecte des données - Remise d'un rapport présentant : - l'état des lieux de l'existant, - des alertes éventuelles sur l'état du bâti et les aspects sanitaires, - la définition de 3 scénarios de travaux : rénovation complète, bouquet de 3 travaux, bouquet de 2 travaux Pour chaque scénario : une estimation des économies d'énergie, du coût des travaux, et un plan de financement (intégrant les aides mobilisables et les prêts) En cas de besoin sur le bâti ancien (en pisé et/ou pierre), une expertise pourra être déclenchée par le conseiller MA RÉNO-accompagnement, afin d'identifier des travaux visant la préservation du bâti (renforcement structurel, drainage...). Elle sera réalisée sous un délai de quinze jours après la visite du conseiller MA RÉNO-accompagnement par l'expert bâti ancien de l'opérateur MA RÉNO sans surcoût pour le Bénéficiaire.	Ouverture de l'espace personnalisé sur le site www.mareno-nordisere.fr	6 heures ou 9 heures si expertise bâti	450 €HT
Signature de la convention Phase 2 (annexe)					

Phase 2. Conseil technique et financier	Définition du projet retenu et mise en relation avec les entreprises	- Aide au choix des travaux sur la base du rapport d'audit - Simulation d'un nouveau scénario de travaux si besoin : réalisation d'une fiche projet - Mise à disposition d'outils pour la consultation des entreprises référencées	Demande de devis en ligne auprès des professionnels référencés MA RÉNO	5 heures	350 €HT
	Appui à l'analyse des devis	Appui à la compréhension des devis			
	Appui au montage des dossiers pour les aides financières et Fiche synthèse	- Identification précise des aides et subventions disponibles en fonction du projet retenu - Assistance à la constitution des dossiers de demande d'aide - Instruction de la demande d'aide MA RÉNO - Fiche de synthèse récapitulant les données techniques des travaux retenus ainsi qu'un plan de financement correspondant	Espace de stockage pour tous les documents utiles au projet Echéancier de suivi des demandes d'aides et des travaux	2 rendez-vous + échanges téléphoniques et email	
Réalisation des travaux					
	Suivi des consommations d'énergie	Suivi des consommations d'énergie à partir des saisies réalisées par le Bénéficiaire sur la plateforme Internet. En cas d'écart important de consommation, le conseiller MA RÉNO prendra contact avec le Bénéficiaire pour analyser la situation.	Outil de suivi des consommations		

Tableau 1 : Contenu de l'accompagnement MA RÉNO

2. LES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE MA RÉNO

Le Bénéficiaire s'engage à :

1. Communiquer les informations nécessaires à la réalisation de l'accompagnement MA RÉNO ;
2. Dans le cas d'utilisation du module de suivi des demandes de devis de la plateforme Internet, renseigner sur la plateforme Internet la contractualisation avec une entreprise (ce qui permettra d'informer les autres entreprises en attente) ;
3. Renseigner l'outil de suivi de consommation sur la plateforme Internet pendant au moins 2 ans après la réalisation des travaux ;
4. Afficher un panneau « ICI CHANTIER MA RÉNO » qui pourra lui être fourni par MA RÉNO lors de la réalisation des travaux ;
5. Répondre à l'enquête de satisfaction à l'issue de son accompagnement, donner son avis sur les prestations réalisées par les professionnels et remplir la fiche réalisation qui valorisera le projet.

A. Modalités financières

Le Bénéficiaire souhaite être accompagné dans le cadre du service MA RÉNO tel que décrit dans le Tableau 1 : Contenu de l'accompagnement MA RÉNO ci-dessus.

Le Bénéficiaire s'engage à verser la somme :

- De 450 € HT assujetti au taux de TVA en vigueur (soit 540 € TTC pour une TVA de 20%) à l'issue de la phase 1, après réception de la facture envoyée à la remise du rapport de l'audit énergétique, et selon les modalités précisées sur cette facture (délais, mode de paiement, etc.),
- Si la phase 2 est engagée par le Bénéficiaire : De 350 € HT assujetti au taux de TVA en vigueur (soit 420 € TTC pour une TVA de 20%) à l'issue de la phase 2, après réception de la facture envoyée à la remise de la fiche synthèse, et selon les modalités précisées sur cette facture (délais, mode de paiement, etc.).

Le Bénéficiaire engage la phase 1 de l'accompagnement par la signature de la présente convention.

Le Bénéficiaire engage la phase 2 de l'accompagnement par la signature de l'annexe à la présente convention prévue à cet effet. Une fois engagée, la phase 2 de l'accompagnement devra être réalisée dans un délai de 24 mois maximum suite à la phase 1. Si la phase 2 a été engagée mais ne peut pas être finalisée car le Bénéficiaire ne donne pas suite à l'accompagnement, celle-ci sera facturée dans son intégralité à l'issue de ce délai.

S'il le souhaite, le Bénéficiaire peut recourir uniquement à la phase 1 de l'accompagnement. Cependant, il est rappelé que les aides MA RÉNO (pour le financement des travaux) ne pourraient être attribuées que si le Bénéficiaire a bénéficié des 2 phases de l'accompagnement. Pour toute information supplémentaire sur les aides, consulter le règlement d'attribution des aides disponible sur www.mareno-nordisere.fr.

B. Droits du Bénéficiaire

Un annuaire de professionnels du bâtiment MA RÉNO ayant signé une charte d'engagement disponible sur www.mareno-nordisere.fr est à la disposition du Bénéficiaire, notamment pour une demande de devis en ligne. Toutefois, le Bénéficiaire est libre de retenir les entreprises et artisans de son choix qui doivent néanmoins respecter certains critères et notamment la qualification Reconnu Garant de l'Environnement pour que le Bénéficiaire puisse bénéficier d'aides (toutes les informations disponibles sur le site www.mareno-nordisere.fr).

3. RESPONSABILITÉ

- MA RÉNO fournit exclusivement des conseils au Bénéficiaire en tant que tiers de confiance. En aucun cas MA RÉNO n'agit en qualité de maître d'œuvre, de maître d'ouvrage délégué, ou toute autre qualité susceptible d'engager une quelconque responsabilité de constructeur.
- MA RÉNO n'est pas donneur d'ordre ni prescripteur des professionnels du bâtiment consultés ou retenus par le Bénéficiaire. MA RÉNO n'est pas partie aux contrats signés entre le Bénéficiaire et le(s) professionnel(s) du bâtiment. Dès lors, aucune responsabilité de MA RÉNO ne pourra être engagée en cas de litige qui surviendrait entre le Bénéficiaire des travaux et le(s) professionnel(s) du bâtiment au titre des prestations réalisées par ces derniers.

4. UTILISATION DES DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et le bon suivi des dossiers ainsi qu'éventuellement pour promouvoir le service MA RÉNO. Les destinataires des données sont les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par le service MA RÉNO.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le Bénéficiaire a un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le Bénéficiaire souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, le Bénéficiaire doit s'adresser au service MA RÉNO. Le Bénéficiaire peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

5. COMMUNICATION

Le Bénéficiaire s'engage à faire apparaître ou mentionner pour toutes les opérations de communication liées à l'exécution de la présente convention, l'implication du service MA RÉNO.

6. DURÉE ET RÉSILIATION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature.

Elle prend fin à compter de la réalisation des missions telles que définies dans l'article 3. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à l'une des obligations après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant un délai de 1 mois à compter de sa réception.

7. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par MA RÉNO et le Bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Ceux-ci préciseront les éléments modifiés de la convention.

8. ANNEXES

L'annexe jointe est intégrée à la présente convention et a une valeur contractuelle identique.

Annexe 1 : formulaire d'engagement de la phase 2

9. LITIGES ET RECLAMATIONS

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Fait en 2 exemplaires à _____ , le _____ Le Bénéficiaire : Nom, Prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Signature précédée de la mention « lu et approuvé » : 	Fait à _____ , le _____ Le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère:
--	--

ANNEXE 1 - ENGAGEMENT DE LA PHASE 2 DU SERVICE MA RÉNO

Convention d'accompagnement n°.....



POUR RÉNOVER
BIEN ACCOMPAGNÉ

Je, soussigné.....,demeurant.....

..... atteste de ma volonté

d'engager la phase 2 décrite dans la convention d'accompagnement du service MA RÉNO en date du

..... pour un montant de De 350 € HT assujetti au taux de TVA en vigueur (soit 420 €

TTC pour une TVA de 20%).

Fait en 2 exemplaires, à

Le

Nom, Prénom :

Signature :

POUR RÉNOVER
BIEN ACCOMPAGNÉ



Plus d'informations au numéro MA RÉNO :

04 74 94 79 99

Et sur le site :

www.mareno-nordisere.fr



avec le soutien de

